

Bio.6 Intégrer les questions de biodiversité et d'adaptation dans les documents de planification

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action  

La biodiversité est une composante fondamentale de l'environnement et c'est dans un souci d'équilibre entre les différentes fonctions du territoire que le PLUi doit en tenir compte. C'est essentiellement au moyen d'une consommation économe de l'espace, de la préservation d'espaces naturels et agricoles et par la définition de projets d'aménagement durables (localisation, accessibilité, densité, capacité du territoire à accueillir le projet ...) aux échelles communale et intercommunale que la biodiversité est préservée. Un outil du PLUi peut également être mobilisé : l'Orientation d'Aménagement et de Programmation qui est opposable aux porteurs de projets. L'action consiste en l'intégration d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) TVB (Trame Verte et Bleue) dans le prochain PLUiH, afin de guider les promoteurs et les aménageurs vers des actions visant à la préservation de la biodiversité, aux continuités écologiques et à l'adaptation au changement climatique.

Cible(s)

Elus, agents, aménageurs, promoteurs, citoyens

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie,...)
- Adopter le principe Éviter-Réduire-Compenser pour tout le territoire dans les projets d'aménagement

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience, stratégie nationale bas carbone

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Evaluation initiale

Année de début 2025 Année d'échéance 2035 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Elevé Organisationnelle Elevé Financière Elevé

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chef de service Urbanisme et Habitat**

Rôle de l'EPCI **Porteur**

Service concerné **Urbanisme et Habitat**

Élu référent **Vice président en charge de l'Aménagement du Territoire**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur
Nombre de prescriptions (precriptions)